

L'essentiel du crédit à la consommation



Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



Le but de cette présentation est de donner aux travailleurs sociaux les clés de compréhension claires sur le crédit à la consommation pour qu'ils puissent ensuite transmettre ces informations au grand public

SOMMAIRE

- I. Qu'est ce que le crédit à la consommation?**
- II. Les différents types de crédit à la consommation**
- III. Pourquoi y avoir recours?**
- IV. Quels sont les risques et à quoi faire attention?**
- V. Comment bien utiliser un crédit à la consommation?**
- VI. Les signes à surveiller**

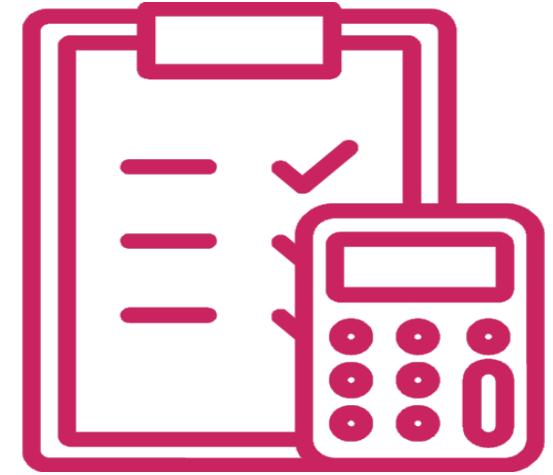


1. Qu'est ce que le crédit à la consommation ?

Définition :

C'est un prêt accordé par un organisme financier pour permettre à une personne d'acheter un bien ou un service (voiture, électroménager, travaux, vacances, etc.), sans attendre d'avoir économisé.

- Montants : entre 200 € et 75 000 €
- Durée : généralement entre 3 mois et 7 ans
- Pas destiné à acheter un logement (ce n'est pas un crédit immobilier)



2. Les différents types de crédits à la consommation

Type de crédit	Description simple	Exemples
Crédit affecté	L'argent sert à acheter quelque chose de précis	Crédit auto, prêt travaux
Crédit non affecté (prêt personnel)	L'argent peut être utilisé librement	Voyages, frais divers
Crédit renouvelable (ou revolving)	Une réserve d'argent réutilisable au fur et à mesure	Carte de magasin, crédit renouvelable
Location avec option d'achat (LOA)	Louer un bien (souvent une voiture) avec possibilité de l'acheter à la fin	LOA voiture



3. Pourquoi les gens y ont recours ?

- Pour réaliser un projet rapidement
- Parce qu'ils n'ont pas d'épargne
- Parce que les publicités sont attractives (paiement en plusieurs fois, 0% d'intérêt)
- Parfois aussi pour faire face à un imprévu ou terminer les fins de mois



Il n'existe pas de « droit au crédit ». L'établissement financier est libre de signer ou non un contrat de prêt et il peut choisir son cocontractant : c'est le principe de la liberté contractuelle (article 1101 du code civil).

Quelles sont les conditions pour obtenir un crédit à la consommation ?

Une personne qui souhaite souscrire un crédit à la consommation doit respecter un certain nombre de conditions pour être éligible à la demande de cette opération et obtenir un accord :

- avoir au minimum 18 ans et jusqu'à 95 ans (sous certaines conditions) en fin de contrat ;
- gagner des revenus stables et réguliers ;
- être titulaire d'un contrat de travail pérenne (CDI, fonctionnaire) ou être un professionnel (libéral, entrepreneur...)
- résider en France métropolitaine ;
- ne pas être inscrit dans les fichiers de la Banque de France (FICP, FCC...) ;
- ne pas avoir de dossier de surendettement déposé ;
- avoir un taux d'endettement maîtrisé (les mensualités ne doivent pas représenter plus d'un tiers des revenus du foyer) ;
- répondre aux critères ainsi qu'aux barèmes spécifiques des établissements prêteurs.



4. Quels sont les risques et à quoi faire attention ?

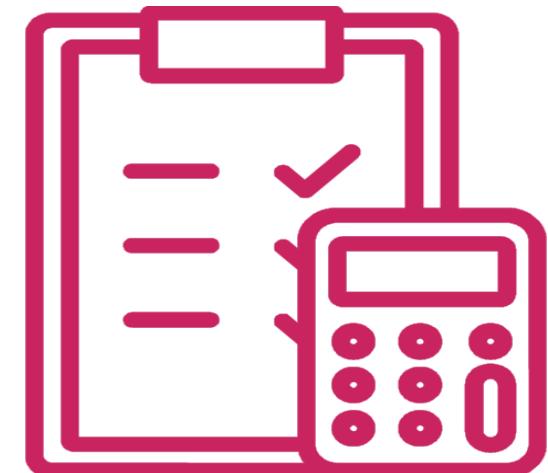
Endettement excessif : en accumulant plusieurs crédits

Mensualités trop élevées : qui déséquilibrent le budget

Taux d'intérêt élevés, surtout pour les crédits renouvelables

Frais cachés ou pénalités en cas de retard

Crédit renouvelable = piège : facile à utiliser, difficile à rembourser



5. Comment bien gérer un crédit à la consommation ?

Vérifier sa capacité de remboursement

Comparer les offres (TAEG, frais, durée)

Éviter le crédit renouvelable autant que possible

Privilégier les crédits affectés ou prêts personnels

Éviter d'emprunter pour rembourser un autre crédit (attention aux situations de surendettement)



6. Les signes à surveiller

Difficultés à payer les factures ou le loyer

Retards de paiement fréquents

Utilisation systématique du découvert bancaire

Multiplication des crédits



Si ces signes apparaissent, un accompagnement semblerait le bienvenu (assistants sociaux, commissions de surendettement, associations, Points Conseil Budget).



LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF) DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

- Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :
 - La procédure de surendettement
 - La procédure de droit au compte
 - Les fichiers d'incidents
 - Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
 - Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
 - Le microcrédit





Contacter le
**CORRESPONDANT
INCLUSION
FINANCIÈRE**
de votre
département

 PAR COURRIEL
corifXX@banque-france.fr
(XX : n° du département)

 **3414** dites « CORIF »
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : [www.banque-france.fr \(Espace particuliers\)](http://www.banque-france.fr (Espace particuliers))

Rubrique Intervenants sociaux et PCB

The screenshot shows the homepage of the 'Mes questions d'argent' website, which is a portal for financial education. The header includes the Banque de France logo, the site title 'Mes questions d'argent' with a subtitle 'Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière', and a search bar. Below the header is a navigation menu with categories like Budget, Comptes-Moyens de paiement, Assurance, Épargne et placements, Retraite, Financer un projet, Faire face aux difficultés, Arnaques, and Perte d'autonomie. A red navigation bar at the bottom contains links for Jeunes, Intervenants sociaux et PCB (which is highlighted), Enseignants, and Entrepreneurs. The main content area displays a grid of links related to financial management, such as 'Point conseil budget', 'Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses', 'Difficultés budgétaires : les aides à solliciter', 'Maitrise de l'endettement et surendettement', 'Inclusion financière', 'Réclamations', 'Sessions de sensibilisation et supports', and 'ADMIRABLE : (re)découvrez une sélection de ressources utiles pour accompagner les personnes en fragilité financière'.

